

Conseil Communautaire du 13 Février 2023 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de renouveler une convention d'occupation du domaine public avec la SAS L'AIRE DES VÉRITÉS pour l'occupation de deux panneaux sur deux supports situés à l'entrée de la zone d'activités et appartenant à la Communauté de Communes,

- de conclure l'avenant N°1 au marché contrat de services et de maintenance panneaux avec la société CHARVET DIGITAL MEDIA (01700 MIRIBEL) ; l'incidence financière de l'avenant est de 203,02 € H.T.